VILLE de MARSEILLE
Direction Générale de l'Urbanisme et de l'Habitat
Place François Mireur 13001- Marseille

PLAN D'AMENAGEMENT DE ZONE DE LA Z.A.C. DE LA BOURSE

ZONE UzbA

DOCUMENT GRAPHIQUE

Création : A.P. 20 / 07 / 71 — Modifié : D.C.M. 10 / 02 / 03	Réalisation : A.P. 13 / 10 / 75
Modifié (prescription : 24 mars 2005) par DC CUMPM du 26 juin 2006	

10 0 10 20 30 Mètres — Echelle 1 / 500

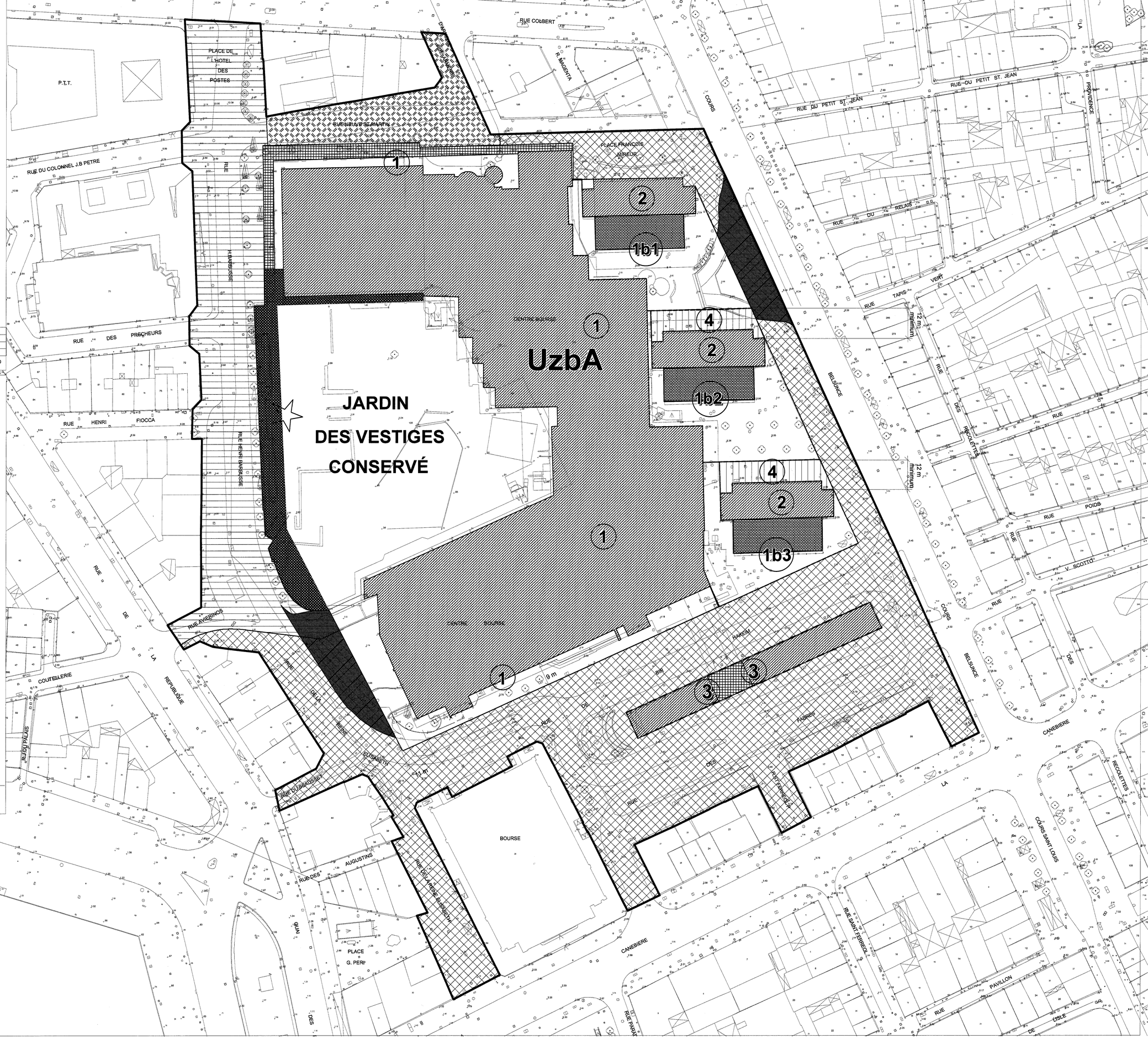

Légende

UzbA — Zone

Espace public à créer

- Voirie traditionnelle (chaussée/stationnement/ terminus de bus/trottoirs/accès parkings)
- Espace public (plateau piéton/mail planté/ accès parking, riverains, émergences fonctionnelles, contre-allée)

Espace public existant à modifier

- Voirie traditionnelle (chaussée/stationnement/ terminus de bus/trottoirs/accès parkings er émergences fonctionnelles)
- Espace d'accessibilité (autocars/livraisons/ accès parking et émergences fonctionnelles)
- Espace public (plateau piéton/mail planté/ parking souterrain/accès parking, riverains et émergences fonctionnelles, contre-allée)

Ilots constructibles

- (1) Délimitation Ilot 1
- (1b...) Délimitation Ilots 1b1, 1b2, 1b3
- (2) Délimitation Ilots 2
- (3) Délimitation Ilots 3

Ilot inconstructible

- (4) Délimitation Ilot 4

☆ Accès piéton par passerelle localisation indicative

Servitudes, inconstructibilité, prescriptions spéciales...

- Servitude de passage public
- Espace inconstructible en superstructure sauf installation technique d'accès au sous sol
- Zone de projet
- Démolition éventuelle
- Construction existante